

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.030

L'An Deux Mille Quatre, le 31 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 24 MARS 2004

DATE D'AFFICHAGE

LE 24 MARS 2004

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes ISENDICK, JOLY, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme CROUE représentée par M. LE GUEUT
Mme DURAND représentée par M. CAU
Mme LABEYRIE représentée par M. MOST
Melle TURPIN représentée par M. BOURGEOIS
M. COASSIN représenté par M. BUJARD

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 33

Madame ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ACQUISITION DE TERRAIN LIEU-DIT "LA MANCHE",
CADASTRE SECTION AX N° 298

VOTE : UNANIMITE

La parcelle cadastrée section AX n° 298, d'une surface de 1 598 m², située au lieu-dit "LA MANCHE", dans un secteur à vocation habitat, est incluse dans la ZAC "POUSSEAU LA GARENNE" dont la Ville maîtrise déjà une partie du foncier.

Mme MONNOIR Christiane, demeurant 117 route de Maisonfort à ROYAN, s'est engagée par promesse de vente en date du 11 octobre 2003, à vendre à la Ville de ROYAN sa parcelle au prix de 17 578 Euros (DIX SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX HUIT EUROS).

Le service des Domaines, consulté par courrier, a répondu le 15 juillet 2003 en estimant le bien à 17 578 Euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la promesse de vente établie en date du 11 octobre 2003 et signée par Mme MONNOIR Christiane,
- VU le plan de bornage établi en date du 9 décembre 2003 par le Cabinet DEVOUGE, Géomètre-Expert,
- VU l'avis de la Commission des Travaux de septembre 2003,
- VU l'avis des Domaines en date du 15 juillet 2003,
- CONSIDERANT que l'acquisition complètera la réserve foncière de la Ville dans la ZAC de "POUSSEAU-LA GARENNE",

D E C I D E

- d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section AX n° 298, d'une surface de 1 598 m², sis au lieu-dit "LA MANCHE" (suivant le plan de bornage établi par le Cabinet DEVOUGE en date du 9 décembre 2003) moyennant la somme de 17 578 Euros (DIX SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX HUIT EUROS),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires à la préparation et la signature de l'acte de vente,
- de désigner Maître RAGEY, notaire à ROYAN, pour la rédaction de l'acte authentique,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget en cours, le jour de la signature de l'acte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 avril 2004
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS